



Centre social
Laigné - Saint-Gervais



Edito

La pertinence du lieu d'écoute en milieu rural et surtout la réalité qu'une écoute peut suffire à passer un cap est sans nul doute compris de tous, même de personnes ressentant ce besoin.

Mais entre le ressenti et la démarche de « pousser la porte » il y a là une dimension qui n'est pas aisée de franchir pour bon nombre de personnes.

C'est, sans aucun doute, par votre action et avec votre conviction dans l'intérêt de ce projet, que le Lieu d'écoute en milieu rural répondra à sa vocation.

Nous comptons sur vous.

L'équipe des écoutants bénévoles

Entre popularité et discrétion

L'équipe d'écouterants bénévoles assure avec persévérance et discrétion ses permanences du mercredi et du vendredi. Depuis le début de l'année, le lieu d'écoute a été ouvert plus de 35 jours. Les visites ne sont pas à hauteur de la patience des écoutants et ces derniers souhaitent relancer la publicité de leur présence. Pourtant l'écoute ne doit-elle pas se faire dans le respect de la confidentialité ? Odile, Pierre et les autres balancent entre popularité et discrétion. Faut-il commenter abondamment leur présence dans les médias ou laisser s'installer tranquillement le lieu d'écoute dans le paysage social ?

Une chose est certaine cette lettre d'information ne manquera pas de vous sensibiliser chers partenaires ! C'est bien par votre intermédiaire que l'équipe pourra concilier popularité et discrétion. Les premières visites recensées l'ont été par le canal des professionnels.

L'équipe de huit écoutants bénévoles est bien en place, formée, supervisée et motivée. Elle a trouvé sa place dans l'association du centre social et s'adapte peu à peu au fonctionnement de la structure.

Le projet d'un lieu d'écoute en milieu rural est désormais une réalité. L'équipe de bénévoles attend les visiteurs en nombre, en toute discrétion bien sûr.

Les Permanences du Lieu d'Écoute

Les permanences du Lieu d'écoute

Tous les mercredis de 15 h à 18 h - Tous les vendredis de 17 h à 20 h

Durant la période estivale, le lieu d'écoute sera fermé du 16 juillet au 22 août
Réouverture le mercredi 27 août.

Comité de rédaction

- Karine BOYMARD
Présidente du centre social
- Gilles RONDEAU
Directeur du centre social
- Blandine MAUBOUSSIN
Coordinatrice du LEMR
- Daniel GAUTELIER
Responsable commission LEMR
- Véronique MARTIN
Espace Ecoute Formation
- Jean Mathieu LAFARGUE
Espace Ecoute Formation

Réponses aux questions

Dans cette seconde Lettre Info, nous vous proposons de répondre à une autre question, soulevée par des professionnels du secteur social, au moment de la présentation du projet :

- *Le lieu d'écoute est-il un dispositif complémentaire ou concurrent des structures professionnelles existantes ?*

Le professionnel est souvent sollicité pour une écoute plus large que le strict problème pour lequel il est consulté. C'est un moment

où l'utilisateur parle à quelqu'un d'extérieur, peut rompre sa solitude, dire ses préoccupations. Or la capacité d'écoute du professionnel peut se trouver confrontée à des limites :

- le temps dont il dispose.
- le sentiment de se trouver parfois démunis face aux émotions ou à la détresse morale, par manque de savoir faire spécifique en la matière.
- les objectifs et missions professionnels qui viennent à un moment donné, naturellement orienter l'écoute.

Réponses aux questions

Extrait de la Charte

Le lieu d'écoute

Le lieu d'écoute a pour vocation d'accueillir de façons anonyme et confidentielle, toute personne, sans condition.

Le lieu d'écoute est animé par une équipe d'écouterants bénévoles.

Le visiteur est accueilli en tant que personne et la relation qui s'établit avec l'écouterant est une relation de personne à personne.

Le lieu d'écoute est apolitique et areligieux.

Le Cadre

Les écouterants écoutent au nom et dans le cadre du lieu d'écoute. Ce principe a valeur de protection à la fois pour les écouterants et pour les visiteurs. L'organisation de la tenue nominative des permanences d'écoute n'est pas connue de l'extérieur.

Formation continue

La formation continue des écouterants s'effectue dans le cadre d'une supervision centrée sur la personne. Les séances de supervision sont obligatoires. Il n'y a pas d'écoute sans supervision. Elles ont pour buts :

- De garantir la sécurité des écouterants et celle des visiteurs,
- De développer la qualité d'écoute des écouterants,
- De renforcer la notion d'équipe et le sentiment d'appartenance,
- D'éviter les dérives.

Au lieu d'écoute, l'écouterant bénévole est là pour offrir du temps. La durée de l'entretien n'est pas préétablie. La fin de l'entretien est à l'initiative du visiteur ou de l'écouterant (en raison de ses limites personnelles ou dans un souci de gestion des attentes). L'écouterant est formé à l'écoute puis supervisé dans sa pratique. L'écouterant bénévole pratique une écoute globale et centrée sur le vécu de la personne (c'est à dire sur la manière dont elle éprouve ce qu'elle aborde en entretien, plus que sur les faits qu'elle évoque).

Le lieu d'écoute a pour objectif de répondre au besoin « de parler, de tout, qu'on m'écoute, qu'on respecte mon rythme, qu'on me laisse du temps pour dire ».

Autres complémentarités entre les professionnels et les écouterants du lieu d'écoute :

- Le professionnel a des objectifs de résultat. L'écouterant bénévole a pour seul objectif : l'accueil sans condition de la personne.
- L'utilisateur attend du professionnel une écoute mais aussi un accompagnement, une résolution de problèmes, un service, des conseils. Au lieu d'écoute, l'utilisateur reçoit de l'écouterant bénévole, un accueil, une écoute, une disponibilité, du temps.

- Le lieu d'écoute peut aider l'utilisateur à entreprendre une démarche de relation d'aide auprès de professionnels. Le lieu d'écoute est aussi là pour ceux pour lesquels une telle démarche est inaccessible ou déjà épuisée.
- L'utilisateur est pris en charge dans le temps, par le professionnel. Au lieu d'écoute, il n'y a pas de prise en charge des usagers (pas de suivi).
- Le professionnel accueille le public correspondant à son champ de missions. Le lieu d'écoute est ouvert à tous, sans condition.
- Le professionnel agit dans le cadre des missions qui lui sont confiées. L'écouterant bénévole écoute dans le cadre et la limite d'une Charte* élaborée par la commission du lieu d'écoute.

Cette complémentarité devient opérationnelle grâce à la compréhension par les partenaires, du cadre et des limites d'action du lieu d'écoute et la construction d'une relation de confiance avec les structures susceptibles d'orienter des personnes sur le lieu d'écoute.

* La Charte peut vous être communiquée sur demande.

Coordonnées du Centre Social

Centre Social de Laigné - St Gervais

34 Rue des Frères
Bailleul
72220 Laigné en Belin

☎ 02.43.42.99.13
☎ 02.43.42.86.09

✉ cs.laignestgervais72
@wanadoo.fr

Présidente
Karine BOYARD

Directeur
Gilles RONDEAU

